

Département de Maine-  
et-Loire

Arrondissement de  
Segré-en-Anjou-Bleu

2022-06-30-24 : Décision modificative n°1 du budget Assainissement régie

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à vingt heures trente, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence d'Etienne Glémot, Président.

**Étaient présents :** Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Hervé BLANCHAIS, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, David GEORGET, Etienne GLEMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Véronique LANGLAIS, Maryline LEZE, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Brigitte OLIGNON, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Emmanuel CHARLES, Jean-Pierre BOISNEAU, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODEE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU

**Étaient excusés :** Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU, Isabelle CHARRAUD, Muriel NOIROT, Christelle BURON, Marc-Antoine DRIANCOURT, Rachel SANTENAC, Michel THEPAUT, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT, Jean-Marc-COTTIER, Mireille POILANE, Benoit ERMINE, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST

**Pouvoirs :** Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD donne pouvoir à Etienne GLEMOT, Muriel NOIROT donne pouvoir à Etienne GLEMOT, Christelle BURON donne pouvoir à Estelle DESNOES, Marc-Antoine DRIANCOURT donne pouvoir à Michel POMMOT, Rachel SANTENAC donne pouvoir à Véronique LANGLAIS, Michel THEPAUT donne pouvoir à Maryline LEZE, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD donne pouvoir à Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Mireille POILANE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Membres en exercice :50
Membres présents :34
Pouvoirs :13
Quorum :17
Votants :47
Votes pour :47
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/06/2022
Date de publication sur le site internet de la collectivité : 15/07/2022

**Secrétaire de séance :** Valérie AVENEL

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20220630-2022-06-30-24-BF  
Date de télétransmission : 13/07/2022  
Date de réception préfecture : 13/07/2022



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable M49 ;

VU la délibération n°2022-03-31-23 du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2022 approuvant le budget primitif assainissement régie ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire de la CCVHA dit « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 2600 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

Dépenses		TOTAL BUDGET		Recettes		TOTAL BUDGET
Nature	Total budget	DM 1	Nature	Total budget	DM 1	
	N	N		N	N	N
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES			0,00	10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	200 800,00		200 800,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	867 274,44	867 274,44
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	200 687,56		200 687,56	23 IMMOBILISATIONS EN COURS		0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	378 727,89		378 727,89			0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 093 105,95		1 093 105,95			0,00
			0,00			0,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 873 321,40</b>	<b>0,00</b>	<b>1 873 321,40</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>867 274,44</b>	<b>0,00</b>
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	559 318,79		559 318,79			
<b>Mouvement d'ordre</b>						
				021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	465 365,75	465 365,75
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN	400 000,00		400 000,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	1 500 000,00	1 500 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	400 000,00		400 000,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	400 000,00	400 000,00
	<b>3 232 640,19</b>	<b>0,00</b>	<b>3 232 640,19</b>		<b>3 232 640,19</b>	<b>0,00</b>
			3 232 640,19		3 232 640,19	0,00
<b>Fonctionnement</b>						
Dépenses		TOTAL BUDGET		Recettes		TOTAL BUDGET
Nature	Total budget	DM 1	Nature	Total budget	DM 1	
	N	N		N	N	N
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	648 620,00		648 620,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES	1 267 800,00	1 267 800,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	86 000,00		86 000,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS			0,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 005,00	5 300,00	6 305,00			0,00
66 CHARGES FINANCIERES	71 500,00	0,00	71 500,00			0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 650,00	10 000,00	17 650,00			0,00
68 PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00		500,00			0,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>815 275,00</b>	<b>15 300,00</b>	<b>830 575,00</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 267 800,00</b>	<b>0,00</b>
				002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 530 639,24	1 530 639,24
<b>Mouvement d'ordre</b>						
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	465 365,75		465 365,75			
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	1 500 000,00		1 500 000,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TR	400 000,00	400 000,00
043 OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC			0,00	043 OPERATION D'ORDRE A L'INT		0,00
	<b>2 780 640,75</b>	<b>15 300,00</b>	<b>2 795 940,75</b>		<b>3 198 439,24</b>	<b>0,00</b>

2 / 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, par courrier adressé, devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la publication ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe assainissement régie ;

**ENTENDU** l'exposé de Maryline LEZE, rapporteur ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité:

- Approuve la décision modificative n°1 au budget assainissement régie telle qu'exposée ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre  
Fait et délibéré en séance  
le 30 juin 2022  
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20220630-2022-06-30-24-BF  
Date de télétransmission : 13/07/2022  
Date de réception préfecture : 13/07/2022

3 / 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, par courrier adressé, devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la publication ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.